



Comité régional
du sport automobile d'Auvergne

VICHY, le 17 Décembre 2006

Monsieur le Président,

En vue de la délivrance des licences d'encadrement 2007, je me permets de vous rappeler ci-dessous les modalités d'obtention :

- **Stage de Formation**

- o **Commissaire stagiaire :**
Le stage se déroule au sein de l'Association.
Stage de formation obligatoire avant l'obtention de la licence, préparé par le responsable de l'Association, validé par le comité directeur de l'Association. Le stage se décompose en 2 parties : formation théorique et formation pratique.
A l'issue du stage une attestation sera délivrée au commissaire certifiant sa participation (à joindre lors de la demande de licence)
- o **Commissaire sportif stagiaire :**
Le stage se déroule au sein du Comité Régional.
Stage de formation obligatoire avant l'obtention de la licence, préparé par le responsable de formation du Comité Régional
Le stage se décompose en 2 parties : formation théorique et formation pratique.
A l'issue du stage une attestation sera délivrée au commissaire certifiant sa participation (à joindre lors de la demande de licence)
- o **Directeur de Course Stagiaire :** idem commissaire sportif

A compter de 2007, les licences de stagiaires peuvent être renouvelées, sans exigence de passage d'un examen, à l'issue de la première année. En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la 2^{ème} année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

- **Examens**

- o **Commissaire :**
L'examen se déroule au sein de l'Association en présence du responsable de formation de l'Association et le responsable de formation régional ou un membre du comité directeur du comité régional. Le candidat doit être titulaire d'une licence de stagiaire.
La demande des questionnaires devra être faite au responsable de formation du comité régional.
L'examen se déroule en 2 parties : épreuve théorique écrite et une épreuve de mise en situation.
- o **Chef de Poste Route ou Circuit :**
L'examen se déroule au sein du comité régional.
Le candidat doit être titulaire d'une licence de commissaire depuis plus d'un an.
L'examen se déroule en 2 parties : épreuve théorique écrite et une épreuve de mise en situation.

Siège social : 3, rue Nicolas Joseph Cugnot - Z.I. du Brezet - 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 98 16 86 - Fax 04 70 31 43 89 - 04 73 98 16 89

o **Commissaire Sportif:**

L'examen se déroule au sein du comité régional.

Le candidat doit être titulaire d'une licence de commissaire sportif stagiaire depuis minimum un an.

L'examen se déroule en 2 parties : épreuve théorique écrite et une épreuve de mise en situation.

o **Directeur de Course:**

L'examen se déroule au sein du comité régional.

Le candidat doit être titulaire d'une licence de directeur de course stagiaire ou Chef de Poste depuis minimum un an.

L'examen se déroule en 2 parties : épreuve théorique écrite et une épreuve de mise en situation.

o **Chronométrateur « C » Route:**

Les examens « pourront » se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive. Ils se dérouleront au sein du comité en présence du responsable « chronométrateur » du comité régional.

Le questionnaire est préparé par le groupe de travail « chronométrateurs » FFSA.

o **Chronométrateur « C » Circuit:**

Les examens « devront » se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive. Ils se dérouleront au sein du comité en présence du responsable « chronométrateur » du comité régional.

Le questionnaire est préparé par le groupe de travail « chronométrateurs » FFSA

o **Chronométrateur « B »:**

Les examens « devront » se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive. Ils se dérouleront au sein du comité en présence du responsable « chronométrateur » du comité régional.

Le questionnaire est préparé par le groupe de travail « chronométrateurs » FFSA.

Le candidat devra avoir rempli les fonctions de chronométrateurs « C » (route ou circuit) dans 6 épreuves au cours des 2 années précédentes.

o **Chronométrateur « A »:**

Les examens devront se dérouler dans le cadre d'une épreuve sportive. Ils se dérouleront en présence du responsable national des chronométrateurs, plus 2 chronométrateurs « A » désignés par la FFSA ;
Le questionnaire est préparé par le groupe de travail « chronométrateurs » FFSA.

Le candidat devra avoir rempli les fonctions de chronométrateurs « B » dans 6 épreuves au cours des 2 années précédentes.

Pour l'obtention de toutes ces licences un séminaire, national et/ou régional, est obligatoire tous les 2 ans..

Si vous souhaitez faire passer des examens de commissaires, veuillez m'indiquer la date de ceux-ci ainsi que le nombre de candidats, afin que je vous fasse parvenir les questionnaires.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Merci de bien vouloir communiquer ce courrier

à votre responsable de formation. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à mes salutations sportives.

Le Responsable de Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vincent Martin', is written over a light pink rectangular stamp. The stamp contains the text 'FFSA' and 'MARTIN' in a small, sans-serif font.